

Du bruit et le silence

Du bruit dans l'oligarchie, avec la médiatisation à outrance de scandales people, des informations qui n'en sont pas, des équipes de foot qui avancent leur voyage pour cause d'un volcan islandais, le nucléaire français tellement sûr et parfait (et Fukushima, qu'en est-il aujourd'hui ?), les « je sais tout mais j'irai rien » de certains, bref l'ère du « trop de réalité »... Complaisamment orchestrés, ces « événements » occultent la vraie réalité : Ah, le fabuleux « **rêve de Laura** », vaste campagne du ministère de l'éducation pour le recrutement de 17000 « talents » à bac+5, avec une ouverture au concours de 8000 postes dans le secondaire (cherchez l'erreur !) et... 16000 suppressions de postes !

Et surtout, silence sur la réalité des salariés, des citoyens... !!! Quelques images furtives des manifestations grecques, espagnoles... ; les décolletés et les paillettes de Cannes masquant la généralisation de la précarité ; peu d'écho des luttes et des fortes protestations dans l'éducation nationale (fermetures de classe et mobilisation des parents d'élèves et des élus) ; destruction de la formation des jeunes enseignants ; laminage des dispositifs de soutien des élèves en difficulté – RASED ; attaques contre les maternelles ; campagnes populistes et criminalisation de la pauvreté (RSA ; suppression d'allocations en cas d'absentéisme scolaire... pendant que l'ISF rapportera, sans aucune contrepartie, quelques milliers d'euros à ceux qui ont déjà tout !) ; rien non plus sur les risques de fichage et d'atteinte aux libertés fondamentales liés à la généralisation des fichiers d'élèves de la maternelle à l'université (livret personnel de compétences, Base-Elèves...), et que dire du dialogue social « prôné » par le gouvernement quand celui-ci « modifie » les règles de la représentativité des syndicats afin de la réduire à quelques organisations, après les élections professionnelles d'octobre 2011 !

Que ce silence submerge ce tintamare médiatico-politique !!! « **Nous ne sommes pas le problème, nous sommes la solution !** » A nous de prendre exemple sur le printemps des peuples pour concrétiser ce slogan... dès la rentrée scolaire et sociale de septembre !

Bonnes vacances à tous !

Sommaire

Edito

p 2 : Arithmétique

RESF : Coutances

p 3 : LPC : le casier... scolaire

p 4 : Brèves LP / CLIS-ULIS

le déconventionnement

p 5 à 8 : Elections pro : les enjeux !

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

P

PRESSE
 DISTRIBUÉE PAR
 LA POSTE

Directeur de la publication : Gildas Thomas

Bimestriel, abonnement 8€

Journal réalisé, imprimé et plié par
 les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 ; CPPAP : 0315 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

On savait M. Chatel excellent communicant. Un professionnel, assurément. De ceux qui savent transformer le plomb en or par la magie des mots. Ou du moins, qui le tentent. Dernier avatar avec la campagne de communication qui envahit les espaces publicitaires des radios : le ministre cherche à détecter 17 000 « talents ».

Mais comme d'habitude, c'est dans le non-dit que se cache l'information. Evidemment, chacun a compris que ces « recrutements » correspondent, en fait, au renouvellement de la moitié des 33000 départs en retraite à venir... Parmi eux, seulement 3000 enseignants des écoles et 8600 professeurs du second degré. Et « quelques contractuels » précise le ministre, se voulant rassurant sur leur avenir : « La plupart seront recrutés « à vie ». Combien seront-ils cette année ? Cherchez l'erreur dans les trois chiffres énoncés ci-dessus. Plusieurs milliers, donc, ne précise pas le ministre. Selon quelles modalités ? Sans doute par la généralisation des journées Pole Emploi telles qu'on vient de les inaugurer à la capitale ?

Mais en conformité avec quelle législation du travail ? On connaît déjà depuis longtemps, surtout dans le second degré, l'existence de précaires, contractuels ou vacataires. Mais cette perspective de « précaire à vie » que dessine le ministre est assurément un nouveau coin enfoncé dans le statut de la Fonction Publique issu du programme de la Résistance. Les mauvaises langues prétextent même que l'irruption de milliers de « masterisés » collés aux concours en fourniront le vivier naturel, saturé d'étudiants « méritants » sans avenir, prêts à affronter la perspective d'une carrière en lambeaux, d'une pension impossible et d'une formation professionnelle sur le tas.

Source : Editorial de Marcel Brun publié sur Le café pédagogique (7 juin 2011)

Le comité Anne-Geneviève organise un PARRAINAGE REPUBLICAIN,

Marie-Jeanne POINCHEVAL, citoyenne coutançaise, Soeur Jeanne, citoyenne coutançaise appartenant à la communauté des soeurs des sacrés coeurs du Parc, Cathy GIRRE, présidente du club de volley-ball de Coutances, François DUFOUR, vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie, et Antonio GOMES, enseignant responsable syndical SUD Education ont tous les cinq accepté de parrainer les cinq membres de la famille KITOKO.



Cette cérémonie républicaine se déroulera le samedi 18 juin 2011 place Saint-Nicolas à Coutances à partir de 11h00.

Pour que les valeurs de solidarité, d'humanité et de respect de l'autre soient enfin considérées comme les valeurs fondamentales de notre société, le comité Anne Geneviève en appelle à la mobilisation de tous ce 18 juin 2011.

Sous prétexte de « suivi personnel des élèves » le ministère demande aux enseignants, à travers le LPC, de **valider 98 items conçus en tant que « connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à une situation donnée »**.

On reconnaît ici les concepts-clés du management néolibéral (**savoir, savoir-faire, savoir-être**), permettant depuis les années 80 aux DRH des entreprises de gérer à flux tendu les ressources humaines : ce n'est plus une qualification précise, appuyée sur un diplôme qu'ils recherchent, mais des compétences diverses qui les autorisent, suivant les besoins de l'entreprise, à confier aux salariés les tâches les plus diverses sous la menace permanente du licenciement.

Le lien entre les deux n'est pas un pur produit de nos fantasmes de gauchistes paranoïaques. L'instauration du LPC est la forme choisie par le gouvernement pour **mettre en œuvre le programme éducatif de la très libérale OCDE à la demande de la toute aussi libérale Union européenne**. D'ailleurs, la mise en place du LPC fait la joie d'un **patronat qui rêve de la suppression des grilles de qualification des conventions collectives**.



Et le gouvernement a tout prévu : les éléments du livret de compétences pourront être intégrés au « **Passeport orientation et formation** » instauré par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Tous deux ont d'ailleurs le même contenu. Un employeur pourra donc tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher et pourra ainsi sélectionner en connaissance de cause ses salariés, comme il achète un produit ou une machine.

En outre, le fait que le LPC soit subrepticement devenu une application numérique depuis janvier 2010 le rend exportable pour n'importe quel service, police comprise. On voit d'ailleurs mal comment des enseignants sont en mesure de renseigner à propos de leurs élèves

des champs comme « adopte des comportements favorables à sa santé », « à sa sécurité » ou encore de se prononcer sur leur « sensibilité ». Après que les compétences ont été retirées de Base-élève suite à la mobilisation de parents et enseignants, les voilà qui reviennent par la fenêtre.

La mise en place du LPC est donc inadmissible, parce qu'elle poursuit des fins économiques et policières qui sont étrangères à notre conception de l'enseignement. Pour nous, l'école doit être vecteur de construction individuelle et d'émancipation sociale, non l'antichambre des entreprises et des commissariats.

Par ailleurs, comme toutes les innovations pédagogiques de ces dernières années, le LPC s'ajoute inutilement aux dispositifs préexistants qui restent le support de l'information aux parents (note et annotation des copies, bulletins trimestriels et livrets scolaires...). Il constitue donc encore une fois une surcharge de travail supplémentaire et superflue pour les enseignants, et qui ne relève pas des charges correspondant à la part fixe ou à la part modulable de l'ISOE. **Les enseignants ne sauraient donc être obligés d'y participer.**

Pour toutes ces raisons, **SUD Éducation appelle les collègues à débattre et à refuser le livret personnel de compétences et les conséquences qu'il implique, à laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de valider ou non l'acquisition du socle commun à partir des bulletins, conseils de classe et résultats au brevet.** SUD Éducation Manche soutiendra ouvertement toutes les équipes et les collègues qui, collectivement, auront décidé de boycotter ce nouvel outil de fichage.



Retour au bac pro 4 ans !

Voici la conclusion d'un rapport sur le Bac Pro 3 ans du centre de recherche en éducation de Nantes, du 11 avril 2011 :

Après avoir noté la « créativité » des enseignants, qui « rejaillit » sur les jeunes « qui se sentent au centre d'un dispositif encore exceptionnel », le rapport termine son étude par un aveu d'échec du bac pro 3 ans. Il est question d'un « désenchantement » de la part des enseignants, qui face à l'absentéisme et aux incivilités de certains élèves, « se sentent délaissés par les corps d'inspection, s'installent à nouveau dans un travail routinier et déplorent la déperdition d'heures (-1000 h !) engendrée par la réforme du Bac Pro 3 ans ». On aimerait que cette étude soit entendue pour un retour au Bac Pro en 4 ans !



Mixité (ou mixage) des publics et l'apprentissage

BO n° 18 du 5 mai 2011 : préparation de la rentrée 2011
« La présence de publics de nature différente -élèves, apprentis ou adultes en formation- constitue un point fort donnant souvent lieu à des innovations pédagogiques intéressantes. Il convient d'encourager toute forme de mixité des publics dans les formations professionnelles ».

Ben voyons ! Pas besoin du lycée des métiers, tout est autorisé grâce au parcours individualisé et à l'accompagnement personnalisé !

« Le développement des sections d'apprentissage dans les établissements doit contribuer à atteindre les objectifs gouvernementaux fixés en matière d'évolution de l'alternance »

Sarkozy l'a annoncé à Bobigny le 1^{er} mars, il veut passer de 600 000 à 800 000 apprentis en 2015 ! Refusons l'apprentissage en CA ! N'oublions pas qu'il se fait au détriment de la formation initiale sous statut scolaire !

Contrôle en cours de formation (CCF) : demandons nos indemnités !

Barèmes indemnitaires fixés par l'Arrêté du 26/08/2010 (Décret n°201 0-1 000 du 26 août 2010 instituant une indemnité au bénéfice des enseignants exerçant en LP. Sauf EPS et classes d'apprentissage !
lien site : circulaire du MEN du 28 janvier 2011.

Une bonne nouvelle : création d'une ULIS Lycée

Les actions communes parents/enseignants et syndicats menées depuis plusieurs mois ont accéléré la création d'une ULIS au LP Sauxmarais de Tournaville dès la rentrée prochaine. Nous espérons que cette première sera suivie d'autres créations sur tout le département dans de bonnes conditions d'encadrement.

A suivre donc...

Conventionnement des ULIS et CLIS

Parallèlement les conditions de scolarisation vont certainement se dégrader en ULIS-CLIS conventionnées/SESSAD : la disparition des éducatrices des Sessad à temps plein qui encadraient ces élèves sur la journée scolaire serait effective à la rentrée prochaine.

Ces économies budgétaires impacteraient la scolarisation des élèves handicapés : baisse de la qualité d'accueil, diminution de la prise en charge éducative... Les familles et les enseignants qui viennent tout juste d'être "informés" sont très inquiets. Sud Education soutiendra toutes les initiatives et démarches permettant d'assurer l'encadrement éducatif nécessaire pour ces élèves.

Réforme des rythmes scolaires

(journée, semaine, année)

Des fuites savamment orchestrées font état de changements plus ou moins importants, qui pourraient intervenir dès la rentrée de septembre. Pour l'instant, rien d'officiel, pas la peine de commenter des rumeurs qui testent l'opinion des enseignants et des partenaires de l'éducation.

Attendons les annonces officielles fin juin ?!





Des élections à haut risque

■ **C'est véritablement ainsi que se présentent ces élections pour SUD éducation** ■ **Pour y voir un peu plus clair, et bien que le Ministère entretienne encore de nombreuses zones d'ombre, voici un court texte qui permettra à chacune et chacun de mieux comprendre cette échéance électorale** ■

Dans l'Éducation Nationale, ces nouvelles élections vont renouveler les Commissions Administratives Paritaires (CAP), comme habituellement, mais elles mettront en place également de nouvelles instances :

les Comités Techniques (CT) au niveau local (CT de proximité) et national (CT ministériel, CTM). De ces seules élections dépendra la représentativité des organisations syndicales de l'Éducation Nationale.

L'unique condition pour être déclaré représentatif consistant à obtenir un siège au CTM.

Sans rentrer dans les détails, ces nouvelles procédures ont pour objet de faire taire les organisations « irresponsables » aux yeux du gouvernement... comme la nôtre. Autant vous dire que l'administration préfère le ronron des instances sans SUD Education. Elle compte bien nous casser les reins en nous enlevant des moyens qui sont pourtant des garants du droit et des libertés syndicales.

Présents depuis 15 ans dans de nombreux secteurs de la fonction publique et très visibles dans les grèves de l'automne pour nos retraites, les syndicats SUD sont visés dans leur développement. Car qui ne sera pas représentatif verra ses moyens syndicaux être drastiquement réduits.

Ce sont des centaines d'équipes syndicales d'écoles et d'établissements, animées par des centaines de militants syndicaux, qui risquent l'asphyxie.

Ces sections sont le poumon de l'action, de la lutte, de la démocratie syndicale. Ce sont elles qui aident les personnels au quotidien.

Comment y arriveront-elles lorsque les autorisations d'absences ne pourront être déposées, lorsque les congés pour formation syndicale ne pourront être pris ou même proposés à nos collègues, lorsque les heures mensuelles d'information syndicale, vitales pour que s'expriment les personnels sur leurs conditions de travail, seront un lointain souvenir...

Ce sont bien les libertés syndicales qui sont en danger !

Nous ne pouvons accepter que la réforme de la représentativité prive de droits syndicaux des organisations qui auront pourtant rallié les suffrages de dizaines de milliers de salarié-e-s de l'Éducation Nationale.

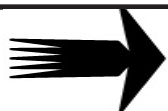
Les salarié-e-s doivent avoir le droit de pouvoir compter sur l'organisation syndicale de leur choix pour les défendre au quotidien.

NON, les libertés syndicales ne doivent pas être limitées par un score électoral !

NON, les droits syndicaux ne doivent pas reposer sur un nombre de sièges !

TOUS les syndicats doivent avoir des droits à l'exercice du syndicalisme !





Nous revendiquons

- Le maintien (au moins en l'état) des droits syndicaux pour l'ensemble des organisations qui en disposent aujourd'hui ;
 - L'arrêt immédiat de la baisse des moyens syndicaux (conséquence des suppressions de postes !) ;
 - Le retour aux heures d'information syndicale sur le temps de présence élève dans le 1^{er} degré (10 heures annuelles) ;
 - Le respect des libertés syndicales dans les écoles et les établissements.
-

Pour s'y retrouver sur ce qui change (ou pas) :

Actuellement...	Dès l'an prochain...
Les CAP (Commission Administrative Paritaire) Nationale, Académique ou Départementale pour chaque corps de fonctionnaires : PE, certifiés, agrégés, AS... Les représentants du personnel sont élus à la représentation proportionnelle sur des listes présentées par les syndicats. Elle traite des décisions relatives à la carrière des personnels.	Les CAP (Commission Administrative Paritaire) Rien ne change.
Les CTP (Comité Technique Paritaire) Départemental, Académique, Régional ou Ministériel. Les représentants du personnel sont désignés par les syndicats. Le nombre de sièges est fonction de l'audience obtenue par le syndicat aux élections CAP. Il traite des problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services (en particulier les postes), à l'élaboration des règles statutaires.	Les CTP (Comité Technique) CT Ministériel de 15 sièges et – en l'état actuel de nos informations – CT Académique de 10 sièges. Tous les personnels de l'Education Nationale y sont électeurs, non-titulaires compris. Il faudra obtenir un siège au comité technique ministériel pour être représentatif nationalement mais aussi localement.

Comment nous aider ?

- En acceptant de figurer sur les listes électorales que nous présentons pour les CAPD (dans le 1^{er} degré), pour les CAPA (des certifiés, agrégés, CPE, PLP, COP...),
- En faisant lire ce bulletin syndical autour de vous,
- En prenant contact, en vous syndiquant à SUD éducation Manche,
- En votant SUD...

élections octobre 2011 : **SUD s'engage...**

Parce que, pour nous, le travail n'est pas la seule dimension de l'individu, nous refusons une conception de l'éducation alignée sur les contraintes de l'économie, et dans laquelle l'individu se confond avec le travailleur.

Contre une conception économique de l'élève, nous refusons :

- Une évaluation en fonction de compétences définies par l'OCDE conformément aux besoins des entreprises.
- La confusion organisée entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle.
- L'abandon éducatif des populations non employables (sabotage des RASED, asphyxie des ZEP).

Parce que l'être humain est un animal social, la guerre de tous contre tous, fondement du libéralisme, nous conduit dans une impasse.

Contre une politique de la méfiance et de la peur, nous refusons :

- ➔ Le traitement sécuritaire des élèves par le dispositif ECLAIR qui organise la ségrégation et l'enfermement des cas difficiles au lieu de les aider par des moyens supplémentaires.
- ➔ Le fichage généralisé assurant la traçabilité des futurs travailleurs (Base-élèves, Livret Personnel de Compétences-LPC).

Parce que, en démocratie, ce sont les citoyens qui décident, nous affirmons que l'éducation doit rester une institution de service public indépendante de la logique réductrice du marché.

Contre une gestion économique des personnels, nous refusons :

- ➔ La mise en concurrence des établissements, prélude d'une privatisation rampante.
- ➔ Les pressions exercées sans cesse pour augmenter la productivité des personnels dans le contexte de suppressions des postes (heures supplémentaires, classes surchargées, multiplication des tâches).
- ➔ L'introduction de méthodes manageriales (primes au mérite, primes à la tâche, entretiens-évaluations, recrutement local sur mission).
- ➔ La mise sous surveillance des enseignants par le Conseil pédagogique, le préfet des études (dans les bahuts CLAIR) et les EPEP (dans le primaire).
- ➔ L'instauration d'une menace de licenciement des fonctionnaires par la loi mobilité.
- ➔ Le recours systématique aux emplois précaires pour pallier les suppressions de postes.
- ➔ La déréglementation et la casse des statuts (via le programme ECLAIR par exemple).

Pour la reconnaissance d'un métier au service des élèves, nous refusons :

- La mastérisation et la (non) formation sur le tas des stagiaires.
- Le saccage de la filière technologique.
- L'interchangeabilité des enseignants préparée par l'épreuve d'histoire des Arts en collège et les enseignements d'exploration en lycée.
- Les programmes de 2008 de l'école primaire et les évaluations nationales.

De plus, nous exigeons :

- ➔ La titularisation de tous les précaires, sans conditions
- ➔ La création d'un corps unique d'enseignants, de la maternelle à l'Université

Pour tous ceux qui font le même métier :

- ➔ le même salaire et les mêmes conditions de travail dans le respect du statut de la Fonction publique, seul garant d'un enseignement au service de la collectivité



SPECIAL ELECTIONS

ÉCOLE: ÉTAT DES LIEUX



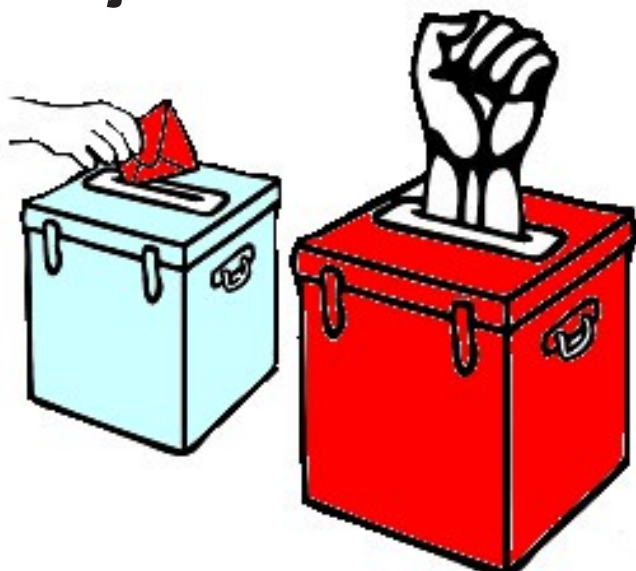
VOTRE NOUVEAU LOCAL SYNDICAL...



Qui veut la peau des libertés syndicales ?

- Le 20 octobre 2011, tous les personnels de l'Éducation Nationale voteront pour élire leurs représentants aux Comités Techniques.
- Dans la fonction publique d'État et Hospitalière, ces élections sont organisées en application de la loi du 5 juillet 2010 sur le "dialogue social".
- Cette loi vise à entraver le développement de certains courants syndicaux. Présents dans de nombreuses luttes, les syndicats SUD sont visés.
- De ces élections dépendra pourtant la représentativité des organisations syndicales.
- Par ce biais les droits syndicaux vont être revus à la baisse et les libertés syndicales sont attaquées !

➡ **Cela justifie à nos yeux de vous présenter aujourd'hui les enjeux de ces élections...**



Votez...

éducation
SUD